

Au lendemain des élections municipales le spectre de la Covid 19 s'est abattu sur nous tous et nous a obligé à modifier notre façon de vivre. Il a fallu nous masquer, garder nos distances, ne plus embrasser nos parents, enfants et amis.

Cette nouvelle année 2021 va balayer, je l'espère, tous ces mauvais souvenirs pour laisser place à un nouveau départ.

L'équipe municipale à laquelle vous avez majoritairement fait confiance, ce dont nous vous remercions a essayé de palier en début de pandémie au problème de ravitaillement rencontré par certains habitants en organisant des commandes de fruits et légumes livrées par un maraîcher sur la place du village les samedis matins, organisé deux distributions de masques et bien sûr reste à votre écoute en cas de besoins.

Concernant les différents travaux projetés nous avons repositionné sur le calendrier les dossiers voirie et enfouissement des réseaux sur 2021 et 2022.

Les travaux engagés sur l'aménagement de l'ancienne école de Malroy seront terminés fin janvier début février. Ils auront permis de créer un espace de réunion pour le conseil municipal et pour la célébration de mariages mais également une salle qui pourra accueillir les réunions du club des aînés de façon bien plus conviviale. Je remercie notre employé municipal Monsieur VU qui a œuvré sans l'aide d'aucune entreprise à la réalisation de l'ensemble des travaux. Une bibliothèque renfermant plus de 2000 livres et romans sera ouverte gratuitement à tous les amateurs d'évasion dès le mois de février.

Je tiens également à remercier notre secrétaire de mairie Madame Ballot qui pour mon début de mandat a su m'éclairer dans ces méandres administratifs souvent indéchiffrables qui régissent notre pays.

L'ensemble du personnel communal et des membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une année 2021 pleine de bonheur et de liberté.

Hervé GAUDÉ
Maire

Sommaire

Le mot du Maire	p. 1	Civisme	p. 18
Mémento	p. 2	Informations diverses	p. 19
Comptes rendus conseils municipaux	p. 3 à 8	Police Municipale	p. 20
Etat Civil	p. 9	Associations	p. 21 à 27
Vœux du Maire	p. 10	S.I.S. Ecole	p. 28 et 29
Repas des Anciens	p. 11 et 12	Périscolaire	p. 30
Anniversaire	p. 13	Fleurissement	p. 31
Collecte	p. 14	Fête des voisins	p. 31
Informations générales	p. 15 et 16	Divertissement	p. 32
Déchetterie	p. 17		

MAIRIE

Adresse : 33, rue Principale
57640 MALROY
Tél : 03 87 77 89 36
E-mail : contact@malroy.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 17 h à 18 h
Vendredi de 10 h à 12 h
Permanence des élus sur rendez-vous
le lundi de 18 h à 19 h

URGENCES

SAMU : 15
Gendarmerie : 17 ou 03.87.77.91.02
Pompiers : 18
Police municipale : 06.08.37.12.05
Médigarde : 0820.33.20.20

**Syndicat Intercommunal
Scolaire de Failly**

1, route de Vrémy - 57640 FAILLY
Tél. 03.87.76.78.33

Communauté de Communes

Communauté de Communes
Rives de Moselle
Adresse : 1, place de la Gare
57280 MAIZIERES LES METZ
Tél. 03.87.51.77.02
Site internet : www.rivesdemoselle.fr

Regroupement scolaire

7, chemin de Préchy – 57070 VANY
Tél. 03.72.48.01.63 (Elémentaire)
Tél. 03.72.48.01.60 (Maternelle)
Tél. 03.72.48.01.62 (Périscolaire)

Déchèteries :

Voir en page suivante

Assainissement :

SUEZ Eau France SAS
Tél. 09.77.408.408 - 7j/7 – 24h/24

ASSOCIATIONS**LA MARIA POLITE**

Présidente : Mme Nicole MAUVE
Adresse : 81, rue Principale
57640 MALROY
Tél : 07.81.20.47.17

LES AINES DE MALROY

Présidente : Mme Dominique GRACEFFA
Adresse : Chez Mme SCHMITT
75, rue Principale
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.72.41

A.S. MALROY

Président : M. Claude CABIROL
Adresse : 5, chemin de la Croisette
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.84.37

MALROY Athlétic Club

Président : M. Raphaël FURFARI
Adresse : 17, rue des Fauvettes
57070 ST JULIEN LES METZ
Tél : 03.87.74.27.72

A.P.E. de la Fontaine

Présidente : Jenny FABBRI
Adresse : 7, chemin de Préchy
57070 VANY
Tél : 06.30.14.37.99

Association LES FELINS DE MALROY

Présidente : Mme Geneviève THION
Adresse : 11, rue de l'Eglise
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.70.12 – 06.76.37.20.30

Comité de Gestion Salle F. ISTRIA

Président : Jean-Luc MAUVE
Pour une location : Contacter M. Michel PELLERIN - Tél : 06.34.96.18.53

Séance du 6 mars 2020

Compte administratif 2019

Monsieur le Maire donne lecture de ce compte qui, représentant rigoureusement la réalité des engagements pris par le Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Michel BOULANGER, Maire.

Compte de gestion 2019

Les conseillers, après examen des différents chapitres et articles du compte de gestion 2018 de la commune, établi par le Receveur Municipal, constatent à l'unanimité, que celui-ci est rigoureusement régulier et conforme au budget 2018 et qu'il n'appelle aucune réserve ni observation de leur part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2019, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Décide d'affecter le résultat de la manière suivante

REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 2 065 624.91 €

Taux des taxes communales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2020 le taux des taxes communales, égal à ce qu'il était en 2019 à savoir :

Taxe d'habitation : 7.68 % - Foncier bâti : 8.74 % - Foncier non bâti : 26.02 %

Budget primitif

Le Conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif qui s'équilibre à :

- 2 411 242.91 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

- 2 496 485.61 € en dépenses et recettes d'investissement.

Reprises concessions cimetières

Le Conseil Municipal décide de reprendre les concessions abandonnées et non-renouvelées n° 35, 44, 52, 53 et 54. De plus, il décide la création d'une nouvelle concession à côté de la n° 42.

Ces concessions seront toutes dotées d'un caveau pour 2 personnes.

Séance du 3 juin 2020

Indemnité maire et adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer l'indemnité du Maire et des Adjoints sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique aux taux suivants :

25.5 % pour le Maire,

9.9 % pour les Adjoints

Ces indemnités seront dues à compter du 26 mai 2020.

Délégation de signature

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret.

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

6° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

7° Délégation pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement 2021.

Délégués communaux

	H. GAUDÉ	J.-D. MARTIN	A. SCHMITT	H. POINSIGNO N	C. BONFIGLIO	A. CAISSUTTI	P. CARMIER	J. FABBRI	S. GODARD	B. REMY	N. WEBER
AGURAM				S			T				
Aide sociale + CLIC Moselle			T					S			
Commission Appel d'Offres	Pr	T	T		S	S			S		T
Budget finances	T	T	T	T							
Bulletin communal	T	T	T	T	T	T	T	P	T	T	T
CAUE / MATEC			S			T					
CCID + M. BOULANGER (S) + C. WEBER (S)	T	S	T	S	S	T	T	T	T	T	S
Communauté communes	T	S									
Conseil école	I										
Elections + C. ALBERT + S. HENNEQUIN											T
SIS école	S	Pr	S					T			T
Correspondant défense					S					T	
SIVU Bassins versants				T			T			S	
Salle polyvalente	T	T				T		T	T		T

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le PLU.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Convention ordonnateur-comptable

Le Conseil Municipal valide et autorise Monsieur le Maire à conclure avec M. VILLIBORD, Trésorier de Vigy, une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Avis sur la délibération prise par le Syndicat Intercommunal Scolaire modifiant les statuts

Le Conseil Municipal adopte les modifications apportées aux statuts au SIS.

Adhésion de la commune de Chieulles au Syndicat Intercommunal Scolaire.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Chieulles au Syndicat Intercommunal Scolaire.

Séance du 28 août 2020

Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer un coordonnateur communal par arrêté afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Délibération portant création d'emploi d'agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de se prononcer sur la création d'emplois de non titulaires sous forme de vacation à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet pour les mois de janvier et février 2021 et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération

Suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 20h/semaine.

Adhésion contrats d'assurance risques statutaires proposé par le Centre de Gestion 57

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires prend fin le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le nouveau contrat proposé par le Centre de Gestion 57, à partir du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 4 ans.

Mise à jour du règlement du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la reprise d'anciennes concessions non renouvelées dans le cimetière et ne pouvant accueillir de caveaux du fait de leur proximité immédiate avec les fondations de l'église, entre autres, il est nécessaire de modifier les articles 12 et 14 du règlement du cimetière afin de supprimer la notion de « concession avec caveau » présente dans ces deux articles. Le Conseil Municipal approuve la modification du règlement du cimetière.

Prix des concessions, caveaux, cases du columbarium et plaques jardin du souvenir du cimetière

Les tarifs sont mis à jour comme suit :

•Concession pleine terre	1 000,00 €
•Concession avec caveau	1 500,00 €
•Concession trentenaire caveau	240,00 €
•Case columbarium	500,00 €
•Concession trentenaire case columbarium	100,00 €
•Achat plaque jardin du souvenir	50,00 €

Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Rives de Moselle

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de Moselle a décidé de créer, pour la durée du mandat, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté de Communes Rives de Moselle et ses communes membres qui a pour rôle principale de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose :

•M. Henri POINSIGNON, membre titulaire et M. Hervé GAUDÉ, membre suppléant.

Déclaration d'intention d'aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre des ventes des parcelles suivantes :

Déclaration d'intention d'aliéner n° 1/2020 :

- Section n° 2 - n° 131, 1 rue de l'Abreuvoir, de 2 a 92 ca,
- Section n° 2 - n° 151, village, de 2 a 22 ca,
- Section n° 2 - n° 150, village, de 1 a 85 ca.

Décisions modificatives de crédits

Décision modificative de crédit n° 1/2020

Suite à l'achat de masques suite à l'épidémie de coronavirus, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Article	Désignation	Investissement
		Dépenses
2188	Autres immobilisations corporelles	+1 600.00 €
020	Dépenses imprévues section investissement	-1 600.00 €

Décision modificative de crédit n° 2/2020

Suite aux travaux de rénovation de la salle de classe, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	+10 000.00 €	
722-042	Immobilisations corporelles		+10 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
21311-040	Hôtel de ville	+10 000.00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		+10 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Article	Désignation	Fonctionnement
		Dépenses
605	Achat de matériel, équipements et travaux	+7 900.00 €
60631	Fourniture d'entretien	+2 100.00 €
022	Dépenses imprévues section fonctionnement	-10 000.00 €

Choix de l'entreprise – Travaux d'accessibilité au cimetière et à l'église

Monsieur le Maire présente au Conseil différents devis pour réaliser des travaux d'accessibilité au cimetière et à l'église.

Etant donné la grande disparité des prix, le conseil demande un délai pour obtenir de nouveaux devis et plus d'informations sur les devis déjà reçus.

Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité au titre de la DETR/DSIL 2020

Le montant des travaux n'étant pas défini, ce point est reporté.

Emplacement réservé n° 3 – acquisition parcelle

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet d'acquérir la totalité de la parcelle, y compris le bâtiment, en cas de vente, afin de lutter contre l'insalubrité et d'opérer une restructuration urbaine permettant la création de logements. ⁶

Séance du 6 novembre 2020

Modalité d'organisation de la séance

Etant donné la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la tenue de la séance à huis clos.

Fourniture d'électricité - adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité et lancement d'une consultation pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. La suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique. Le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune de Malroy au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité.

Transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes Rives de Moselle

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article 136 de la loi ALUR, la Communauté de Communes qui n'est pas encore compétente en matière de PLU le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit, en l'espèce, le 1er janvier 2021, sauf si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de conserver la maîtrise en matière d'urbanisme sur son territoire, et refuse le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes « Rives de Moselle » de Maizières-les-Metz.

Autorisation débord pour une marquise - 1, rue de l'Eglise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Samuel ALBERT à occuper privativement la portion du domaine public communal située au niveau du n° 1, rue de l'Eglise, sur une longueur de 1.50 m et une largeur de 0.80 m afin de permettre la pose d'une marquise au-dessus de sa porte d'entrée. La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

Convention avec le Centre de Gestion concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).

L'ACFI aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le Conseil Municipal décide de faire appel au Centre de Gestion Moselle à compter du 01/12/2020 pour assurer la mission d'inspection. 7

Convention cadre pour mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle

Les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Le Conseil Municipal approuve la convention cadre pour mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle.

Dénomination voie communale

Considérant la nécessité de clarifier le nom de la voie desservant la parcelle section 1 n° 172, le Conseil Municipal décide d'adopter le nom de « chemin d'Olgy » pour cette voie étant entendu que la voie verte se trouvant dans la continuité continuera de porter la dénomination de « chemin des Plantes ».

Déclarations d'intention d'aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre des ventes des parcelles

Déclaration d'intention d'aliéner n° 2/2020 :

•Section n° 3 - n° 72, 104, rue Principale, de 4 a 64 ca,

Déclaration d'intention d'aliéner n° 3/2020 :

•Section n° 4 - n° 93, 29, chemin de la Croisette, de 6 a 25 ca,

•Section n° 4 - n° 91, Les Champs Montants, de 6 a 65 ca,

Convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension (BT) pour l'installation d'un système de télérelève par répéteur sur les supports de réseaux aériens

Le Conseil Municipal valide la convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension (BT) pour l'installation d'un système de télérelève par répéteur sur les supports de réseaux aériens.

Convention d'occupation domaniale de répéteurs de BIRDZ sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de Malroy

Le Conseil Municipal valide la convention d'occupation domaniale de répéteurs de BIRDZ sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de Malroy.

MARIAGES 2020



Le 12 Septembre 2020
Annelore Muet et Emeric Vatrinet



2 mariages

NAISSANCES

2 naissances



DECES

Etienne SIGIER	19/04/2020
Julien PINCEMAILLE	19/08/2020

3 décès



Seules les personnes ayant autorisé la diffusion de leurs données figurent dans ce bulletin

LES VOeux DU MAIRE



Le vendredi 10 Janvier 2020, Monsieur BOULANGER a présenté, pour la dernière fois, ses vœux pour l'an nouveau à la population.

Comme tous les ans, les nouveaux habitants étaient conviés à cette réception. Une présentation des associations a été faite.

Monsieur BOULANGER après avoir indiqué les motifs de son retrait de la vie communale, a fait un tour d'horizon sur ses 6 années de mandature.

Il a remercié le conseil municipal pour son implication et son soutien, le personnel communal pour le travail fourni, la secrétaire pour l'avoir supporté tout au long de ce mandat ainsi que son épouse pour sa patience.

Il a souhaité bon courage à son futur successeur et invité les personnes présentes à se rapprocher du buffet.



REPAS DES ANCIENS

Dernier repas orchestré par Monsieur BOULANGER puisque son mandat se termine. Nous espérons le retrouver en qualité d'invité.

Monsieur BOULANGER a toujours choisi de nouveaux mets mais surtout de très bons desserts.

Ce repas a été concocté par Monsieur GALL, traiteur, fort apprécié selon les échos recueillis sur sa prestation. L'animation a été faite par MELI MELODIA que vous avez déjà eu l'occasion d'admirer lors d'un précédent repas.

La décoration a été réalisée par le club des aînés.



Ambiance chaleureuse tout au long de l'après midi, bonne participation aux jeux proposés par les animateurs et les amateurs de danse ont pu profiter de la piste. **Des bulles ont été dispersées par ci par là pour marquer la fin des festivités.**



Les convives sont repartis avec un petit présent offert par la municipalité.

Repas des Anciens



LES 90 ANS



Cette année, Monsieur BOULANGER accompagné de 2 adjoints a mis à l'honneur Monsieur Marius DEDON.

En effet, Monsieur DEDON est né le 20 DECEMBRE 1929 à METZ. Le 11 Octobre 1955, il a épousé Ginette DUVAL et ils sont venus s'installer à MALROY en 1958.

Après une carrière commerciale aux ETS HENNEQUIN à METZ., Monsieur DEDON profite de sa retraite, ses passe temps favoris étant la lecture, le jardinage, les sorties et jeux.

Il fréquente régulièrement le club des aînés.

DON DU SANG

AMICALE DES DONNEURS

DE SANG BENEVOLES

ENNERY RIVE DROITE
ET SES ENVIRONS

Argancy Olgy Rugby – Ay sur Moselle – Chailly lès Ennery – Ennery
Flévy – Malroy – Rurange lès Thionville Montrequienne – Trémery

Présidente : Mme Christine HOFFMANN



Dates prévisionnelles des collectes en 2021.

Dates	Localités	Salle	horaires
Mardi 19/01/2021	TREMERY	Salle Arcabas	15h30 – 19h00
Mardi 16/03/2021	ARGANCY	Salle des fêtes	15h30 – 19h00
Mercredi 12/05/2021	ENNERY	Espace 17	15h30 – 19h00
Mercredi 07/07/2021	MONTREQUIENNE	Centre socioculturel	15h30 – 19h00
Mercredi 08/09/2021	AY SUR MOSELLE	M. J. C.	15h30 – 19h00
Mardi 09/11/2021	FLEVY	Salle polyvalente intercommunale	15h30 – 19h00

1 ROSE – 1 ESPOIR



En raison de la pandémie qui sévit sur notre pays actuellement, nos joyeux motards n'ont pas fait d'apparition dans nos villages. Nous espérons leur réserver un accueil chaleureux l'an prochain.



LES BRIOCHES DE L'AMITIÉ



Jocelyne, Thierry et Théo ont distribué les brioches de l'amitié. 100 brioches ont été vendues pour un montant total de 460.00 € entièrement reversé à l'AFADAM. Nous les remercions.

DATES A RETENIR



Compte-tenu des conditions sanitaires, les vœux du Maire et le repas des Anciens ne sont pas planifiés pour l'instant.

ASSAINISSEMENT
En cas de problème concernant l'évacuation des eaux usées, il faut contacter la société **SUEZ Eau France SAS** au **09.77.408.408**.
Rappel important : il ne faut jeter que du papier toilette dans les WC pour un fonctionnement optimum du réseau d'assainissement.
Les rouleaux (même biodégradables), lingettes, couches, protections féminines rejoignent les bacs prévus pour les ordures ménagères.



PLANNING BALAYAGE DES RUES
Les prochains balayage des rues auront lieu les :
* Vendredi 15 Janvier 2021
* Vendredi 12 Février 2021
* Vendredi 22 Mars 2021
* Vendredi 16 Avril 2021
* Vendredi 14 Mai 2021
* Vendredi 11 Juin 2021
* Vendredi 16 Juillet 2021
* Vendredi 13 Août 2021
* Vendredi 10 Septembre 2021
* Vendredi 15 Octobre 2021
* Vendredi 12 Novembre 2021
* Vendredi 10 Décembre 2021
Merci de ne pas stationner vos véhicules le long du trottoir à ces dates afin de faciliter le passage de la machine.

URBANISME : Pas de travaux sans autorisation
Toute modification extérieur d'habitation :
- Construction d'une extension, d'une véranda
- Ravalement de façade (même si la teinte ne change pas)
- Remplacement de fenêtre(s), toiture, volet(s)
- Démolition
- Construction ou remplacement de clôture
- Création d'une nouvelle ouverture (porte, fenêtre, fenêtre de toit, etc)
doivent faire l'objet d'une autorisation par le biais d'une déclaration préalable de travaux, permis de construire ou permis de démolir, ceci pour que ces travaux soient conformes du document d'urbanisme (PLU de juillet 2017) en vigueur sur la commune.



CIMETIERE

Prix des concessions, caveaux, cases du columbarium, plaques jardin du souvenir :

- Concession pleine terre..... 1.000.00 €
- Concession avec caveau..... 1.500.00 €
- Concession trentenaire 240.00 €
- Case columbarium..... 500.00 €
- Concession trentenaire case columbarium..... 100.00 €
- Achat plaque jardin du souvenir..... 50.00 €

COLLECTE DES DECHETS



La distribution des sacs se fera à compter du lundi 25 janvier 2021 en Mairie aux heures d'ouverture : le lundi de 17 h à 18 h et le vendredi de 10 h à 12 h.

N'oubliez de venir vous recenser en mairie dès vos 16 ans. Celui-ci est obligatoire pour vous permettre de vous présenter aux différents examens : BAC - CAP - BEP et Permis de Conduire



DECHETERIES – NOUVEAUX HORAIRES

Horaires d'hiver (effectifs du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante inclus)

Ennery	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	10h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 17h
Jeudi	10h – 12h	Fermée
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Maizières Les Metz	Matin	Après-midi
Lundi	10h – 12h	Fermée
Mardi	Fermée	14h – 17h
Mercredi	10h – 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h – 17h
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Richemont	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h – 17h
Mardi	10h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 17h
Jeudi	10h – 12h	Fermée
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Talange	Matin	Après-midi
Lundi	10h – 12h	14h – 17h
Mardi	10h – 12h	14h – 17h
Mercredi	10h – 12h	14 h– 17h
Jeudi	10h – 12h	14h – 17h
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Horaires d'été (effectifs du 1^{er} avril au 31 octobre inclus)

Ennery	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	9h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	Fermée
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Maizières Les Metz	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	Fermée
Mardi	Fermée	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h – 18h
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Richemont	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	Fermée
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Talange	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	14h – 18h
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

RAPPEL PROPRETÉ

Gardons notre commune propre.

A cet effet des bornes de déjections canines ont été installées aux endroits ci-dessous :

- A hauteur du n° 20, rue Principale,
- Au croisement de la rue Principale et de la rue de l'Eglise,
- A hauteur de l'arrêt de bus, au n° 116, rue Principale.

Depuis un petit moment, nous constatons un laisser aller : des sachets sont laissés sur la voie publique.

Nous retrouvons des déjections un peu partout, sur les trottoirs, les pelouses et même chez les particuliers.

Nous demandons au propriétaire de chien de ramasser les déjections de leur animal et de les mettre dans les poubelles ou les amener chez eux.

Nous comptons sur vous pour garder notre village propre.



TRANQUILITÉ

Tout au long de l'année, nous vous rappelons quelques règles pour la tranquillité de tous :

- pas de feux de broussailles ou autres
- pas de tondeuses ou engins sonores en dehors des heures autorisées
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
 - Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 - Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

NEIGE - FEUILLES MORTES

Petit rappel :

Il appartient aux propriétaires ou locataires de déneiger et de balayer les feuilles mortes devant leur habitation.



INFORMATIONS DIVERSES

PANNEAU POCKET

La commune adhère depuis peu à **Panneau Pocket**.
 Vous pouvez télécharger l'application qui est gratuite.
 Vous trouverez en temps réel toutes les actualités
 afférentes à la vie de votre village.

Si vous constatez des comportements anormaux ou voulez
 faire passer une information, vous pouvez prendre contact
 avec Madame FABBRI au 06.30.14.37.99 qui restera seule
 juge pour faire paraître votre annonce.



GENDARMERIE RECRUTEMENT

La gendarmerie recrute
 10.000 postes offerts avec ou sans diplôme sur le
 terrain ou aux métiers techniques et administratifs

www.lagendarmerierecrute.fr

Centre information recrutement de Metz
 Centre commercial Saint Jacques
 03.87.74.85.37

ATTENTION DEMARCHAGE

Toute personne qui vient vous
 démarcher doit être porteur d'une
 attestation certifiée de la mairie.
 Ci-contre, modèle.

Dans le cas contraire,
 Prévenez la police municipale
 06 08 37 12 05

POLICE MUNICIPALE

Depuis ce début d'année, vous avez sans doute à nouveau remarqué les véhicules de la Police Municipale dans le village. Le service est actuellement composé de 4 agents, œuvrant sur les 6 communes suivantes : Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery et Malroy.

De gauche à droite sur la photo, l'effectif est composé de :

- Frédéric A. : policier municipal et responsable du service.
- Cédric W. : policier municipal.
- Romain M. : policier municipal stagiaire ne pouvant travailler qu'exclusivement sur la commune d'Ay-sur-Moselle jusqu'au mois de mai, tant que sa formation n'est pas terminée.
- David P. : policier municipal et adjoint au responsable.

Nous sommes à la recherche d'un cinquième agent pour compléter cette équipe ce qui nous permettra d'élargir nos plages horaires de travail.

N'oubliez pas que « l'opération tranquillité vacances » est disponible toute l'année. Si vous prévoyez d'être absents, vous pouvez remplir le formulaire disponible sur le site internet de la mairie ou auprès de notre service. Une surveillance quotidienne de votre domicile sera effectuée.

Nous en profitons pour vous rappeler aussi que vous ne devez pas hésiter à nous contacter dès qu'une situation vous semble suspecte ou qu'un problème survient : il n'y a pas d'appel « bête » ou « qui nous dérange ». Nous ne pouvons être efficaces qu'avec votre aide.

Notre numéro est toujours identique, il s'agit du 06.08.37.12.05.

Notre adresse mail : pm.ennery@wanadoo.fr.

Notre action est couplée avec celle de la Gendarmerie de Vigy. Si nous ne sommes pas disponibles, n'hésitez surtout pas à composer le 17.

La Police Municipale mutualisée



LE CLUB DES AINES

Le club a repris ses activités en Septembre 2019.

Nous pouvons compter sur la fidélité de nos adhérents heureux de se réunir.

Nous sommes toujours à la recherche de joueurs de cartes.

Pour les renseignements, s'adresser à :

Mme SCHMITT au 03 87 77 72 41 ou 06 86 69 22 61.

L'acquisition de notre machine à coudre nous a permis de réaliser de jolis coussins, en particulier, pour les enfants. Ces coussins ont été vendus lors de la dernière fête patronale. Des personnes du village nous ont sollicité pour des ourlets de pantalon et quelques petites retouches. Nous rappelons que nous n'effectuons pas de gros travaux.

Comme à l'accoutumée, nous avons organisé le beaujolais. Outre les adhérents, des villageois se sont joints à nous. Bonne ambiance, certains se sont retrouvés et ont évoqué des souvenirs de jeunesse.

Cette année, la St Nicolas était bien triste car nous n'avons pas eu la participation des enfants de l'école.

Noël s'est passé dans la bonne humeur autour d'un repas festif. Le Père Noël est passé apportant à chaque adhérent une écharpe bien chaude.

Marie Laurence a confectionné de jolies galettes pour l'Epiphanie. 2 reines ont été élues pour 1 roi.

Quel chanceux !!

C'est Micheline qui a fait les gaufres pour la chandeleur et les beignets pour le carnaval.

Hélas, par décisions gouvernementales, ce fut notre dernière réunion de la saison 2019-2020.

Nous avons, toutefois, passé de bons moments et avons promis de nous retrouver dès que possible.

Ce virus ne gâchera pas notre belle amitié.

En Juillet, nous avons fait notre assemblée générale en huis clos comme cela nous était autorisé.

Il a été décidé que le club allait se réunir toutes les semaines désormais pour permettre aux adhérents qui réalisent des décors de les confectionner au club.

Pour rester en contact, et comme nous n'avons pas la possibilité de nous réunir, chaque adhérent a reçu une bouteille de Beaujolais, un St. Nicolas et des chocolats pour Noël.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous rappelons qu'aucune adhésion n'est obligatoire. Venez passer un après midi avec nous. Le goûter vous sera offert.

RESTEZ CHEZ VOUS. DEMANDEZ DE L'AIDE SI NECESSAIRE. RESPECTEZ LES GESTES BARRIERES. PORTEZ VOUS BIEN.

LE CLUB DES AINES



MALROY ATHLETIQUE CLUB

Notre Club est ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis de 18 h à 21 h. Vous voulez vous remettre ou garder la forme, Raphaël FURFARI, président du club vous guidera dans votre entraînement.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Marie-Claire PELLERIN au 03.87.77.80.79.

LA MARIA POLITE

L'ASSOCIATION LA MARIA POLITE n'organise plus que deux manifestations dans l'année, par suite du manque de bénévoles.

VIDE GRENIERS : Celui-ci n'a pas eu lieu en raison du Coronavirus ; les directives sanitaires imposées étant trop importantes à réaliser pour éviter la propagation de ce virus.

FETE PATRONALE : Pas de fête patronale cette année, toujours en raison de ce virus qui plane sur nos têtes.

Toutefois, les organisateurs ont proposé des assiettes de cochon de lait. Pari relevé, près de 200 assiettes ont été vendues.

Nous avons tenu notre Assemblée Générale en huis clos.

Aucune date de manifestation n'a été retenue car nous ne savons pas comment va évoluer cette pandémie.

Nous rappelons que notre association aide au financement des diverses activités scolaires (classe de neige, de mer, découverte, visite de musées, etc. ..) pour les enfants du village. Actuellement, des cours d'anglais sont dispensés dans le cadre du péri scolaire. Pour bénéficier de ce soutien, il vous suffit de faire une demande écrite auprès de l'association.

Nous participons également aux frais d'achat de la carte de pêche. Consultez le site de la mairie pour connaître les conditions.

Pour bénéficier de cette aide, il faut adhérer à l'association et participer aux différentes manifestations.

Renseignements auprès de Mme Nicole MAUVE - Tél. 07 81 20 47 17

Comme tous les ans, nous lançons un petit appel aux bénévoles qui veulent nous rejoindre. L'ambiance au sein de LA MARIA POLITE est agréable, chaleureuse. Votre participation est nécessaire pour que perdurent certaines fêtes.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour 2021.

PORTEZ VOUS BIEN. RESPECTEZ LES GESTES BARRIERES.



AS MALROY



Parler de l'A.S. MALROY en cette période délicate que nous traversons, n'est pas une tâche aisée.

Sur le plan purement sportif, il faut rappeler que nous avons démarré la saison 2019/2020 en engageant une seule équipe, celle-ci évoluant en 3^{ème} division de district.

Malheureusement, suite à la première vague de la pandémie, mi-mars, la saison a été suspendue, et le classement a été figé. Notre équipe se situait à ce moment-là à la 8^{ème} place, ce qui nous a permis de nous maintenir dans cette division.

Sur le plan moral, nous avons dû faire face à une succession d'incidents, qui ont contribué à affaiblir notre trésorerie. En effet, il y a eu en premier lieu l'invasion du terrain par les gens du voyage qui sont restés un mois, et qui ont fortement dégradé celui-ci. De plus, nous avons été dans l'impossibilité d'organiser nos manifestations habituelles, qui nous permettent de faire notre trésorerie, à savoir la brocante courant mai, le tournoi de pétanque début juillet, ainsi que la fête patronale fin septembre.

Afin d'y remédier, nous avons lancé une opération DONS qui a engendré un résultat au-delà de nos espérances. C'est pourquoi nous tenons ici à remercier chaleureusement tous les donateurs, dirigeants d'entreprise, habitants du village, anciens joueurs du club, qui ont contribué à la réussite de cette opération.

Avec ce résultat, nous avons pu confier la réfection du terrain à l'entreprise TERA PAYSAGES qui, en plus, nous a bien aidés en allégeant la facture. Un grand merci à Benoît et Olivier BONNAVENTURE pour leur geste en faveur du club.

Nous avons également eu la possibilité d'acquérir une nouvelle tondeuse plus adéquate à notre terrain que la précédente, qui a été reprise par la Sté ROCHA.

Grâce à tous ces généreux donateurs, que nous remercions encore vivement, nous avons pu repartir d'un bon pied avec un moral rehaussé pour pérenniser notre club.

Néanmoins, la saison 2020/2021 vient de s'arrêter et nous sommes dans l'expectative quant à son bon déroulement.

Pour terminer cette satanée année 2020, une nouvelle catastrophe est arrivée, dont nous n'avions vraiment pas besoin. En effet, dans la nuit du 16 au 17.11.20, notre terrain a été la cible d'une attaque de sangliers qui ont tout simplement ravagé celui-ci. Les travaux de réfection qui venaient d'être réalisés sont devenus inutiles. Et, pour couronner le tout, après renseignements pris, aucune indemnisation n'est possible. Donc, nous voilà revenus au point de départ, avec un gros coup pris au moral. Nous avons l'intention de disputer les rencontres retour sur notre terrain à compter de début mars, voilà qui est fort compromis.

A.P.E. DE LA FONTAINE



L'Association des Parents d'Élèves de l'École de la Fontaine, va fêter sa première année d'existence. Son but est de soutenir financièrement l'école de Vany dans ses démarches pédagogiques, avec dans l'objectif acheter du matériel sportif, éducatif, scientifique et de jardinage.

Lors de sa création, l'A.P.E avait organisée le 1er décembre 2019 son premier marché de Noël dans la salle des fêtes du village de Malroy, ainsi qu'une vente de chocolats, et a pu reverser un montant de **1750 €** à l'école. Suite au premier confinement et au protocole sanitaire mis en place, nous avons dû annuler l'organisation de la chasse aux oeufs prévue en avril et de la kermesse en juin 2020. L'A.P.E a tout de même pu mettre en place un spectacle de fin d'année avec un magicien, et a pu créer un montage et financer une photo de classe à l'ensemble des élèves.



Magicien Jonathan Daniels



Bouquets offerts à l'ensemble de l'équipe pédagogique



Photo de classe

Rentrée de septembre 2020, lancement des cours d'Anglais avec le partenariat Pop English, qui a eu un réel succès, puisque tous les cours sont complets et nous espérons pouvoir ouvrir une deuxième session à la rentrée de septembre 2021.

Malgré la crise sanitaire, l'A.P.E continue d'être active en proposant un programme de fin d'année pour compenser les actions non réalisables :

- **Vente de chocolats de Noël,**
- **Tombola** avec plus de 40 lots à gagner,
- **Marché de Noël virtuel,**
- **Collecte de jouets** à destination de la Fondation Saint Jean à Metz pour les enfants sans Noël,
- Visite du **Saint Nicolas** à l'école le vendredi 4 décembre, gourmandise traditionnelle offert à chaque enfant scolarisé.
- Vente de **galettes des Rois** (commande possible auprès de l'A.P.E, retrait à l'école le 8 janvier)

Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à tous les parents, grâce à qui l'A.P.E a pu voir le jour (cette année nous comptons 84 familles adhérentes soit 111 enfants sur 150) ainsi qu'à la mairie de MALROY pour l'attribution d'une subvention qui aidera à financer nos projets pour cette année scolaire, et plus particulièrement, l'organisation d'une journée de sensibilisation à la Nature avec l'association CNP Coquelicots.

En vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année, merci de votre confiance.

Jenny FABBRI -
Présidente de l'A.P.E de la Fontaine et son équipe .

Email : apelafontaine57@gmail.com

Site internet : <https://apelafontaine57.wixsite.com/website>

Page Facebook : APE la Fontaine Vany



Aide au financement de matériel Montessori



Achat de Legos géants



Pop English



Le jeudi 3 décembre, l'A.P.E de la Fontaine a organisée une collecte de jouets pour la fondation Saint Jean à Metz. Maison d'accueil pour les enfants abandonnés et défavorisés. Les parents de l'école ce sont unis à la cause et on fait de cette action un réel succès. Les enfants auront la joie de pouvoir déballer une centaine de cadeaux pour ce Noël 2020. L'A.P.E se remobilisera avec grand plaisir l'année prochaine. Merci à tous !



*Jenny FABBRI Présidente &
Audrey COMANDINI Vice-
Présidente*



Le vendredi 4 décembre, l'école de la Fontaine a eu le plaisir de recevoir le Saint -Nicolas. Il est venu rendre visite aux maternelles et au CP. Un grand moment de bonheur pour les enfants qui ont pu chanter leur chanson et donner les cadeaux qu'ils avaient fabriqués pour lui. L'A.P.E avait offert une gourmandise traditionnelle (pain d'épices et clémentines) à chaque enfant de l'école. Une belle matinée pleine de joie et de partage ! Merci au maire de Vany de perpétuer la tradition.



COMITÉ DE GESTION DE LA SALLE

Nous rappelons que la salle n'est pas gérée par la mairie.

Pour le moment, elle n'est plus louée jusqu'à nouvel ordre. Par la suite, elle sera louée uniquement en journée.

Toutefois, en cas de décès, celle-ci est prêtée gratuitement aux membres de la famille qui souhaiteraient organiser un café.

Personne à contacter : Monsieur Michel PELLERIN - Tél. 06 34 96 18 53

BIBLIOTHÈQUE



Une bibliothèque voit le jour...

Redonner le goût de la lecture à ceux qui l'auraient perdu, et le donner tout court à ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de lire vraiment c'est notre objectif pour ce mandat. Depuis l'été nous avons recueilli des ouvrages parmi vous oubliés ou délaissés dans un grenier ou un coin de garage et nous vous en remercions.

Par ailleurs, nous nous sommes procurés certains livres auprès d'une bibliothèque appelée à disparaître, ce n'est donc pas le travail qui manque pour répertorier, trier, classer tous ces ouvrages.

Actuellement, contraints par la crise sanitaire nous avons tout le temps pour la mise en place de cette structure dans les locaux de l'ancienne école primaire de Malroy qui gardera son caractère culturel et ne disparaître pas tout à fait du patrimoine rural dont elle fait partie.

Grace à la diversité de nombreux ouvrages, nous vous invitons vivement à nous rendre visite dès que cela sera possible. Nous vous informerons ultérieurement de son ouverture au regard de la conjoncture actuelle.

Vos suggestions pour le fonctionnement de cette bibliothèque seront les bien venues et même votre bénévolat si vous avez quelques heures de disponibles à offrir.

Alors nous vous disons à bientôt et bonne lecture.....



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE



Classe de Mme BRAS
21 CM2
pas d'enfant de Malroy



Classe de Mme PESANT
8 CE2 et 16 CM1
dont 4 enfants de Malroy



Classe de Mme JAEGER
Directrice de l'école
14 CE1 - 11 CE2
dont 1 enfant de Malroy



Classe de Mme GOMEZ
6 GS et 16 CP
dont 1 enfant de Malroy

3 points importants en cette année 2020 (hors la Covid bien sûr)

-Le renouvellement des membres du SIS suite aux élections municipales. Pour Malroy : Jenny Fabbri - Nadine Wéber et Jean-Denis Martin sont titulaires, Anne Schmitt et Hervé Gaudé sont suppléants.

Jean-Denis Martin ayant été réélu président, les maires des 4 autres communes étant vice présidents.

- Chieulles a rejoint le syndicat au 1^{er} Septembre.

- Vu le nombre d'enfants en maternelle et le refus de l'académie de créer une 3^{ème} classe, 6 enfants grande section ont rejoint la classe de CP, ceci entraînant l'embauche d'une 4^{ème} Atsem.



Classe de Mmes MICHAUX
et SCHABO
en salle de motricité
18 PS - 12 MS
Dont 3 enfants de Malroy



Classe de Mme GERARD
13 MS - 16 GS
dont 5 enfants de Malroy

PERISCOLAIRE

Personnel :

- 1 Directeur
- 4 ATSEM
- 2 Animatrices
- 1 Aide Cuisinière
- 3 Agents de nettoyage

Tous ces emplois étant à temps partiel.

Activités :

Les lundi - mardi - jeudi et vendredi

7 H 30 - 8 H 20 : Animations
12 H 00 - 14 H 00 : Cantine et Animations
16 H 30 - 18 H 30 : Animations

Le mercredi

Centre aéré de 8 H 00 à 18 H 00

Pendant les vacances

semaines 8-17-28-29-34 et 1^{ère} semaine des
vacances de la Toussaint :
Centre aéré de 8 H 00 à 18 h 00



Fleurissement du village



Afin d'embellir notre village, nous envisageons de fleurir les bacs à fleurs et d'y incorporer de petits décors en bois, métal, polystyrène ou autres.

Nous recherchons quelques bénévoles pour nous aider dans cette tâche.

Entretien des bacs à fleurs en enlevant les mauvaises herbes, les fleurs fanées mais surtout procéder à l'arrosage.

Créer des décors pour les diverses saisons.

Si vous êtes intéressés vous pouvez vous adresser à un élu.

Nous vous en remercions par avance.



Fête des voisins

La 2ème fête des voisins du chemin de la Moselle a réuni 18 participants (et 3 enfants) dans une superbe ambiance conviviale autour d'un barbecue ponctué de jeux.

Merci à l'Association LA MARIA POLITE pour le prêt du matériel (tentes, tables et bancs).

Et formons le voeu que la fête des voisins 2021 soit encore plus belle et qu'elle fasse des "petits" dans les autres quartiers de Malroy.



Divertissement

Jeu numéro 1 :

Pour Noël, Louise a acheté un couteau de chasse à son père. Le couteau vaut 40 € de plus que l'étui. Louise a payé 62 €.

Combien vaut le couteau seul ?



Jeu numéro 2 :

Sur la table, nous avons six boules de Noël alignées. Sachant que :



- il n'y a qu'une seule boule entre les deux boules vertes
- il y a deux boules entre les deux boules rouges
- il y a trois boules entre les deux boules bleues
- une boule bleue se trouve à l'extrémité droite

Dans quel ordre les six boules sont-elles alignées ?

Jeu numéro 3 : blague

Que dit un sapin de Noël qui arrive en retard le soir du réveillon ?



Jeu numéro 4 : le petit BAC

Ceux qui me connaissent le savent : le jeu du petit BAC est excellent pour faire travailler votre mémoire ! Il peut se jouer seul, avec les enfants, les petits enfants, entre adultes, avec des amis ou tout simplement en famille ! Un stylo, une feuille et... un peu d'imagination !

A vous de jouer ! (Vous pouvez le faire avec toutes les lettres de l'alphabet).

Lettre	Qui coûte moins de 2 €	Elément de l'hiver	Jeu ou jouet	Fromage	Ce qui peut réchauffer	Points
A						
M						
P						
R						
C						

RUBRIQUE « Solutions »

1. L'étui vaut 11 € et le couteau 62-11 = 51 €.

2. ● ● ● ● ● ●

3. Je vais encore me faire enguirlander.

4. A vous de jouer !